

## CONSIGNES A LA LIVRAISON

Avant de signer le Bon de Livraison, il est impératif de bien contrôler la marchandise reçue. L'aspect de la palette reçue ou à défaut l'article livré, peuvent vous donner une première information sur la qualité de la prestation effectuée par le transporteur.

Si vous avez le moindre doute sur l'état de votre marchandise, déballez-la. Si le livreur refuse d'attendre le déballage, alors qu'il a une obligation de rester présent 15 minutes lors de celui-ci, veuillez indiquer en toutes lettres sur le bordereau de livraison : « **refus d'assister au déballage** ».

Si vous constatez des problèmes ou pertes, indiquez-le précisément sur le bordereau de livraison, prenez des photos des dégâts constatés, puis envoyez-nous toutes ces informations par mail sur [contact@bois-online.fr](mailto:contact@bois-online.fr), ou appelez-nous au 03 29 65 11 73.

En cas de détériorations dues au transport, il sera impératif d'adresser un courrier recommandé avec AR au transporteur en décrivant les dégâts constatés.

Nous précisons que sans ces réserves mentionnées sur le Bon de Livraison, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Sachez également que la mention « *sous réserve de déballage* » n'a pas de valeur légale et que cette dernière ne vous couvre en aucun cas des dommages auprès du transporteur, après déballage de votre colis.

Ces recommandations sont extrêmement importantes à suivre afin que nous puissions vous apporter satisfaction, trouver toute solution nécessaire à la résolution du problème pour que le transporteur ne puisse pas se dédouaner de ses responsabilités.

